

INFORMATIONS FAPE 2025-2026

Festival des Arts pour les Écoles

Présentation

Le Festival des Arts pour les Écoles, c'est :

- Un thème à travailler, choisi en fonction de la programmation de(s) la structure(s) culturelle(s) de proximité pour aboutir à une production à exposer, lors d'une grande exposition en extérieur à la fin de l'année.
- Un document d'accompagnement pédagogique mis à disposition des enseignants qui fournit des références culturelles et des pistes pédagogiques sur la thématique.
- Un projet d'éducation artistique et culturelle clé en main à inscrire dans le PEAC.
- Des visites, des ateliers ou des interventions réservées à des classes inscrites au dispositif selon les lieux ... Les modalités de l'offre pédagogique varieront en fonction des sites et des structures culturelles partenaires et seront précisées ultérieurement pour chaque site.
- La possibilité de s'inscrire individuellement à la formation FAPE sur l'EAFC. (*L'inscription à la formation est facultative et indépendante de l'inscription de la classe au dispositif*)

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le FAPE sur [le site de la mission EAC 06 1er degré](#).

Informations pratiques

FAPE	Strictement réservé aux classes de :	Lieu d'exposition	Thématique	Date de la formation
FAPE Coulée verte	Nice 1, Nice 2, Nice 3, Nice 4, Nice 6, Nice 7 et ASH	Promenade du Paillon, square Leclerc	Des animaux et des arbres entre imaginaire et réalité	26 novembre
FAPE Villa ARSON	Nice 5 et ASH	Les jardins de la Villa Arson	Le vrai du Faux	à définir
FAPE Cagnes-sur-Mer	Circonscription de Cagnes-sur-mer et ASH	Le parc des Bugadières	Émotions !	7 janvier
FAPE Mouans-Sartoux	Circonscriptions d'Antibes, Grasse, Cannes, Valbonne, Val de Siagne, Vence et ASH	La forêt du Château de Mouans-Sartoux	Arts et Sciences	28 janvier
TRINIFAPE	Les écoles de La Trinité	Médiathèque et dans la ville	Des animaux et des arbres entre imaginaire et réalité	26 novembre
FAPE Mandelieu	Circonscription du Cannet et ASH	Les jardins du Château de la Napoule	La Nature à l'oeuvre	24 septembre

À noter : le FAPE Carros est mis en suspens pour l'année 2025-2026

Modalités d'inscription

ÉTAPE 1 (obligatoire) :

Le directeur ou la directrice inscrit les classes de l'école qui souhaitent participer au FAPE sur la plateforme ADAGE, accessible via Esterel, **entre le 27 août et le 24 septembre** en répondant à l'appel à projet.*



Dans les documents d'accompagnement de la campagne, sur la plateforme ADAGE, un tutoriel d'inscription sera disponible pour aider les directeurs et les directrices à remplir les champs du formulaire.

Un enseignant de l'école à qui le directeur ou la directrice a délégué les droits de rédaction peut aussi se charger d'inscrire les collègues de l'école. En cas de besoin, vous pouvez retrouver des guides dans l'onglet Aide de la plateforme ADAGE, dont cette vidéo qui montre comment déléguer des droits aux enseignants :

<https://www.dailymotion.com/video/x7ypdmf>

*** pour les enseignants de la ville du Cannet, les inscriptions sont closes.**

ÉTAPE 2 (obligatoire) :

Après le **24 septembre**, les écoles inscrites sur ADAGE recevront un formulaire de recueil de données pratiques pour permettre la mise en place du dispositif sur le terrain à transmettre aux enseignants concernés et à remplir individuellement **avant le 11 octobre**. **Cette étape est indispensable pour nous permettre d'ajuster au mieux l'offre proposée aux classes pendant l'année et lors de la restitution. Les classes qui ne seront pas recensées par la réponse à ce formulaire ne pourront pas participer aux journées scolaires ou bénéficier de visites en amont.**

ÉTAPE 3 (facultatif):

Parallèlement à l'inscription de la classe au dispositif, chaque enseignant peut s'inscrire individuellement à l'EAFC selon le calendrier d'ouverture de la plateforme au module de formation FAPE.

Contact

À contacter en cas de questionnement au sujet d'un FAPE:

Stéphanie Rebardo, PEMF , mission EAC Arts visuels Pilotage des FAPE
stephanie.rebardo1@ac-nice.fr

Béatrice Audino

CPD Arts Visuels

CPDAP1.ia06@ac-nice.fr